

Tarifs de location des salles

Les salles d'exception du Château d'Aigle peuvent se louer tout au long de l'année. Simplicité et prix attractifs garantissent une organisation efficace pour tout type d'événement, incluant les prestations suivantes :

- Location de la salle
- Mise à disposition des tables et des chaises
- Utilisation de la cuisine (pour les apéritifs et les repas) par un de nos traiteurs agréés
- Mise à disposition de la vaisselle, des couverts et de la verrerie
- Frais d'énergie
- Gestion du dossier

	Audiences	Gouverneurs	Communes	Excellences
Cérémonie*	CHF 600.-	CHF 700.-	CHF 1'000.-	CHF 1'000
Apéritif	CHF 700.-	CHF 900.-	CHF 1'250.-	CHF 1'250.-
Apéritif (+100pers.)	CHF 1'100.-	CHF 1'300.-	CHF 1'650.-	CHF 1'650.-
Repas	CHF 1'000.-	CHF 1'300.-	CHF 1'800.-	CHF 1'800.-
Repas (+100pers.)	CHF 1'400.-	CHF 1'700.-	CHF 2'200.-	CHF 2'200.-
Assemblée**	CHF 300.-	CHF 400.-	CHF 500.-	CHF 500.-

**Pour une cérémonie de mariage d'exception, en collaboration avec l'Etat Civil du Canton de Vaud*

***Pour les séminaires, les tarifs dépendent de la durée de la location et des prestations souhaitées (pause café, matériel, repas, ...). N'hésitez pas à contacter le service réservation (info@chateauaigle.ch) pour un devis détaillé.*

Offres combinées et réductions

Pour que la fête soit des plus belles tout au long de la journée, profitez de nos offres combinées.

- Cérémonie + Apéritif : -10% sur le prix de location de la salle d'apéritif
- Cérémonie + Repas : -10% sur le prix de location de la salle du repas
- Apéritif + Repas : - 10% sur le prix de location de la salle du repas
- Cérémonie + Apéritif + Repas : - 10% sur le prix de location des salles de l'apéritif et du repas

Sous réserve des disponibilités des salles.

Réduction « Aiglon »

Les réservations faites par les personnes habitant la Commune d'Aigle bénéficient d'un rabais de 20% sur le montant global de la facture.

Réduction « Bachique »

Les réservations faites par une Confrérie Bachique bénéficient d'un rabais de 20% sur le montant global de la facture.

Réduction « vendredi »

Les réservations effectuées pour une cérémonie d'exception un vendredi, bénéficient d'une réduction de 30% sur le montant global de la facture. Le vendredi n'étant pas un jour officiel de cérémonie d'exception, il est impératif de se renseigner quant aux disponibilités de l'Etat civil.

Les réductions et offres combinées ne sont pas cumulables.